

Pour de meilleures pratiques dans les métiers de la communication

Madame, Monsieur,

Vous nous avez interrogés sur une prestation dans le domaine de la communication, ce dont nous vous remercions. Toutefois, en fonction des conditions énoncées dans votre cahier des charges, il ne nous est pas possible de vous fournir les éléments demandés sans contrepartie financière pour les raisons suivantes :

- les appels d'offres et/ou consultations prolifèrent (répondant à l'origine au souci bien légitime de contrôler la dépense, qu'elle soit publique ou privée).

Or, ces consultations exigent le plus souvent le travail de création avec la production d'une maquette sans proposer de rémunération,

- la généralisation de ce procédé de mise en concurrence entraîne, par la pression économique qu'elle engendre, une banalisation des réponses plastiques générées par l'urgence ainsi qu'une dévaluation inquiétante de la prestation intellectuelle,

- **les professionnels de la communication que nous sommes assument des frais d'entreprises** (frais fixes, investissements, salaires, charges...).

La création des maquettes génère un coût en temps et en moyens. Cette prestation se doit d'être indemnisée.

Afin que les relations professionnels/commanditaires soient équitables, nous vous proposons :

soit, de choisir un prestataire sur devis et/ou sur book,

soit dans le cas d'une mise en concurrence :

- de sélectionner sur dossier un nombre **restreint** de prestataires,
- et de prévoir l'indemnisation de ces derniers, précisée dans le cahier des charges.

Dans ces conditions, le commanditaire peut espérer les réponses appropriées que seules garantissent de saines relations client/prestataire.

Ces pratiques sont porteuses d'éthique et de reconnaissance mutuelle.

Ce texte a été rédigé par un groupe de professionnels de la communication.

Retrouvez la liste sur le site : www.collectifcrea.org